

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2022

DECISION N° 2022 / 67 / RN 13 / 3

AMENAGEMENT A 2\*2 VOIES DE LA RN 13 D'EVREUX A CHAUFOR-LÈS-BONNIERES  
(27)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le II de l'article L.121-8 et l'article L.121-9,
- vu sa décision n° 2021/124/RN 13/1 du 6 octobre 2021, décidant de l'organisation d'une concertation préalable et désignant M. Jean-Louis LAURE et Mme Caroline WERKOFF garant et garante de celle-ci,
- vu le courriel du 30 mai 2022 de Mme Caroline WERKOFF, informant la CNDP de sa démission pour raisons personnelles,

après en avoir délibéré,

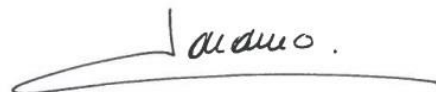
décide :

**Article 1** : Les modalités de la concertation préalable qui se déroulera 05 septembre au 23 octobre 2022, proposées par le maître d'ouvrage, sont validées.

**Article 2** : Mme Dorine BREGMAN est désignée garante de la concertation du public sur le projet d'aménagement à 2 \* 2 voies de la RN n°13 d'EVREUX à CHAUFOR-LES-BONNIERES en remplacement de Mme Caroline WERKOFF et en binôme avec M. Jean-Louis LAURE, désigné le 6 octobre 2021.

**Article 3** : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO